|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1** | **Document C25/93-F** |
| **3 juin 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Contribution de la République sudafricaine, de l'Égypte (République arabe d') et du Kenya (République du) |
| PROPOSITION RELATIVE À L'EXAMEN DE LA PRÉSENCE RÉGIONALE DE L'UIT |
| **Objet**La présente contribution vise à appuyer le mandat pour l'examen de la présence régionale. Dans sa Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires reconnaît que de nombreux pays, en particulier les pays en développement, sont soumis à des contraintes financières rendant difficile leur participation aux activités de l'UIT. La présence régionale de l'UIT facilite un contact étroit avec les membres, la mise en œuvre des programmes, la diffusion des informations, le renforcement des relations avec les organisations régionales et la fourniture d'un appui technique aux pays qui en ont besoin. Il est demandé que l'examen de la présence régionale tienne dûment compte des objectifs définis dans la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP pour renforcer et élargir la présence régionale.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **examiner** le présent document.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Résolution 25*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-025-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires; Documents* [*C25/50*](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0050/fr) *et* [*C25/69*](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0069/fr) *du Conseil.* |

Rappel

Nous remercions la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) d'avoir soumis des contributions concernant le mandat pour l'examen de la présence régionale de l'UIT, comme indiqué dans le [Document CWG‑FHR‑20/32](https://www.itu.int/md/S25-CWGFHR20-C-0032/fr).

Les cosignataires de la présente contribution appuient le mandat pour l'examen de la présence régionale de l'UIT, conscients du rôle crucial que jouent les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT dans l'action menée au nom des États Membres moyennant la mise en œuvre de projets et d'initiatives de renforcement des capacités, la conduite d'activités régionales et la promotion de la coordination avec les organisations régionales de télécommunication. Comme la Conférence de plénipotentiaires l'a réaffirmé dans sa Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022), ces bureaux assurent une fonction essentielle en ce qu'ils constituent un moyen d'atteindre les cibles stratégiques de l'UIT, de promouvoir un engagement renforcé des membres et de faire en sorte d'appuyer la mise en œuvre de la vision d'une UIT unie dans l'action.

Dans sa Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires reconnaît que la majorité des pays, en particulier les pays en développement soumis à des contraintes budgétaires sévère, rencontrent des difficultés financières qui entravent leur participation aux activités de l'Union. La présence régionale permet à l'UIT d'entretenir des contacts étroits avec ses membres, et constitue un moyen d'exécuter des programmes, des projets et des activités, de diffuser des informations sur les activités de l'Union, d'instaurer des liens plus étroits avec des organisations régionales ou sous-régionales et de fournir un appui technique aux pays ayant des besoins particuliers. Dans le cadre de l'examen de la présence régionale qui sera effectué par la Secrétaire générale, en concertation avec les Directeurs du Bureau de développement des télécommunications, du Bureau des radiocommunications et du Bureau de la normalisation des télécommunications, il sera important de tenir dûment compte de l'importance de cette présence, comme souligné dans la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP.

Nous notons que le GCDT a lui aussi affirmé que la présence régionale est essentielle pour mettre en œuvre efficacement les initiatives régionales et le Plan d'action de Kigali, et qu'il a souligné le rôle de premier plan que jouent les bureaux régionaux pour atteindre les objectifs de développement propres à chaque région. Le GCDT a reconnu que le rôle complémentaire que jouent les bureaux régionaux dans l'appui aux activités de l'Union dans le domaine du développement, en permettant une harmonisation des initiatives avec celles menées par l'UIT-T et l'UIT-R afin de garantir un alignement entre les secteurs techniques et opérationnels. En outre, le GCDT a insisté sur le fait que le processus d'examen destiné à renforcer la présence régionale doit suivre les orientations figurant dans la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022), ce qui garantira la cohérence avec les mandats et stratégies établis.

Proposition

Dans ce contexte, nous proposons de confier au Bureau de développement des télécommunications (BDT) un rôle majeur dans la réalisation de l'examen de la présence régionale de l'UIT, comme décrit dans le mandat adopté (Annexe A du [Document C25/50](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0050/fr)). Étant donné que les bureaux régionaux et les bureaux de zone sont placés sous la responsabilité direct du BDT, le Bureau est idéalement placé pour fournir un appui considérable pour ce travail. Grâce à sa connaissance institutionnelle, la surveillance opérationnelle qu'il effectue et les mécanismes qu'il a mis en place, le BDT peut garantir un processus d'examen efficace et économiquement rationnel.

Le fait de confier ce nouveau rôle au BDT permettrait non seulement de mettre à profit sa longue expérience et sa proximité avec les activités régionales, mais aussi de réduire considérablement les incidences financières que pourrait avoir le recours à un cabinet de conseil ou d'audit extérieur pour effectuer cet examen. Parce qu'il a une très bonne connaissance du fonctionnement, des ressources humaines, de la mobilisation de ressources et des activités relevant des programmes dans les bureaux régionaux et les bureaux de zone, le BDT est bien placé pour effectuer une évaluation solide et fondée sur des éléments factuels, conformément aux objectifs définis dans la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP et dans le Plan stratégique de l'Union.

Nous insistons sur le fait que cette manière de procéder favoriserait en outre la cohérence interne, la responsabilisation institutionnelle et la viabilité en ce qui concerne la mise en œuvre de l'examen, tout en assurant un alignement en tous points sur le processus de transformation en cours au sein de l'Union. De plus, le fait d'associer le BDT à cet examen permettrait un processus plus souple et consultatif reflétant directement les points de vue et les réalités du terrain, à l'appui de l'approche d'une UIT unie dans l'action.

Nous appuyons sans réserve le processus d'évaluation et d'examen fondé sur l'efficacité défini dans le mandat correspondant, qui pourra garantir que les bureaux régionaux produisent des résultats mesurables et concrets (par exemple, adéquation des ressources, engagement des parties prenantes et intégration totale avec les cadres régionaux plus large de développement des TIC). Cette approche permet aux bureaux de faciliter l'échange d'information, le suivi de l'application des décisions des conférences et la coordination des activités conjointes, autant d'éléments essentiels pour assurer la mise en œuvre efficace du Plan stratégique de l'UIT et du Plan d'action de Kigali.

Les mécanismes rigoureux en matière de responsabilisation et de présentation de l'information décrits dans le mandat offrent une base solide pour élaborer des projets harmonisés attrayants et associant plusieurs pays. Ces projets ont plus de chances d'être appuyés par des institutions financières et des partenaires multilatéraux régionaux, étant donné qu'une transparence et un suivi de l'efficacité renforcés réduisent les risques et, partant, augmentent les retombées et les possibilités de reproduction à plus grande échelle.

Enfin, nous tenons à souligner que les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT constituent des avant-postes essentiels pour la coopération économique, l'intégration et l'élaboration de stratégies sur mesure. Comme il ressort du mandat, ces bureaux sont idéalement placés pour faciliter les projets et les partenariats entre pays qui permettent de répondre efficacement aux besoins et aux priorités des différentes régions.

En conséquence, nous invitons le Conseil à tenir compte de la présente proposition lorsqu'il étudiera le mandat pour l'examen de la présence régionale.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_